



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 23 JUIN 2026

### OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois Juin à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard –  
M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ  
Claire – M. SCHWENCK Lucas (Parti à 18 H.30 – Point N° 6) – Mme POLEVAIA Iana – Mme LEGENDRE Émilie –  
M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe –  
Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. BENOIT Gérard – Mme BARDIES Frédérique –  
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

#### ONT DONNE PROCURATION :

Mme HOUNKPE Akouavi a donné procuration à Mme CARMONA Édith  
Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme RABELLINO Chrystel  
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia  
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs  
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard (À partir du point N° 6)  
M. VILLARD René a donné procuration à M. BENOÎT Gérard  
Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIÈS Frédérique



*M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance*

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juin 2026.  
Délibération N° DM\_20260623N070

**OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que, suite au renouvellement général des conseils municipaux du 20 Mars 2026, et en vertu de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réglementation impose aux communes de plus de 1.000 habitants de se doter d'un règlement intérieur, celui-ci devant être établi dans les six mois qui suivent l'installation de l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le projet de règlement intérieur (joint en annexe).

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **ADOpte** le règlement intérieur de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

|                                                                   |                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PUBLIEE LE : .....                                                | CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,<br>LE 1 <sup>ER</sup> JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.<br>FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN,<br>LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS<br>POUR COPIE CONFORME, |
|                                                                   | Le Maire,<br><br><br>Philippe BERTRAND                                                                    |
| T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> | Le secrétaire de séance,<br><br><br>Romaric GIACOMINO                                                   |
| NOMENCLATURE N° : 5-2                                             |                                                                                                          |